



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Le 24 septembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Pascal POYE, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	26
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **BUDGET PRINCIPAL - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES - CM/20/096**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer en vue d'accepter les demandes d'admission en non-valeur de certains titres de recettes pouvant se révéler être irrécouvrables ou éteintes, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.

Le Conseil Municipal est informé que Madame RUFFE, la Trésorière de Duclair a adressé au Service Finances de la Ville un état des créances éteintes suite à la décision d'effacement de dette par la Commission de surendettement des particuliers de Seine-Maritime. Cet état s'élève à 671,71 € :

Motif de la présentation en admission à non-valeur	Exercice concerné	Montant
Surendettement et décision d'effacement de dette	2017	98,15 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	2018	23,70€
Surendettement et décision d'effacement de dette	2019	134,24€
Surendettement et décision d'effacement de dette	2020	415,62
Total		671,71€

Pour ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme susmentionnée.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L.332-9 du Code de la consommation ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

**VU** l'avis favorable et unanime de la Commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 10 septembre 2020 ;

**VU** les décisions de la Commission de surendettement des particuliers de Seine-Maritime dossier n°000420000714 en date du 07/04/2020 et le dossier n°000119100899 en date du 14/01/2020.

**Considérant** le courrier de Madame RUFFE, Trésorière de Duclair en date du 8 septembre 2020.

**DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 671,71 €.

**DIT** que cette somme sera inscrite à l'article 6542 « Créances éteintes ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 25 septembre 2020

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

